



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À LONDRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'état civil et de la nationalité

Consulat Général de France - Service de l'état civil
P.O. Box 520 - 21 Cromwell Road
SW7 2EN LONDON

Mél : etat-civil.londres-fslt@diplomatie.gouv.fr

Site internet : www.ambafrance-uk.org

**TRANSCRIPTION D'UN ACTE DE NAISSANCE
ENFANT NÉ DE PARENTS NON MARIÉS**

Tout dossier incomplet sera retourné.

LISTE DES DOCUMENTS

- Demande de transcription datée et signée par le(s) parent(s) français
- Original de l'acte de naissance britannique : *Certified Copy of an Entry of Birth* (et non pas le *certificate of birth*) ^{(1) (2)}
- Original des actes de naissance des parents :
 - britannique : *certified copy of an entry of birth* (et non pas le *certificate of birth*) ^{(1) (2)}
 - français : *copie intégrale* datant de moins de trois mois
 - autres nationalités : copie intégrale datant de moins de six mois accompagnée de sa traduction en français ou en anglais par un traducteur assermenté, **le cas échéant, légalisée (et surlégalisée par le consulat de France dans le pays émetteur de l'acte) ou apostillée** ^{(1) (3)}
- Photocopie** du passeport ou de la carte nationale d'identité pour chacun des deux parents ⁽⁴⁾
A défaut, photocopie d'une preuve de nationalité française (<http://www.ambafrance-uk.org/Vous-etes-francais-et-souhaitez>) accompagnée de la photocopie du passeport étranger
- Une enveloppe obligatoire** format A5, auto-adressée, **affranchie au tarif 100 grammes** (coller les timbres sur l'enveloppe) :
 - si vous êtes domicilié au Royaume-Uni : affranchissement au tarif *Special Delivery* (coller la vignette *Special Delivery* et les timbres sur l'enveloppe)
 - si vous êtes domicilié hors du Royaume-Uni : affranchissement en recommandé de votre pays de résidence

Si vous en disposez :

- Livret de famille
- Copie intégrale de l'acte de reconnaissance paternelle ou maternelle
- Si les conditions sont remplies** : un formulaire de déclaration de choix de nom, daté et signé par chacun des parents (voir rubrique « *Nom de famille : choix et changement de nom* »). **Si vous ne souscrivez pas de déclaration, le nom automatiquement donné à l'enfant sera celui indiqué dans l'acte britannique à la naissance.**

⁽¹⁾ Les originaux seront retournés à l'issue de la transcription de l'acte de naissance britannique.

⁽²⁾ Un modèle de *Certified Copy of an Entry of Birth* est consultable sur notre site internet à la rubrique "*naissance / en savoir plus*"

⁽³⁾ Les actes de naissance de la partie étrangère doivent être délivrés par la mairie du lieu de naissance. Si l'acte n'est ni en français, ni en anglais, une traduction par un traducteur assermenté est nécessaire, accompagnée de l'acte original. Une liste de traducteurs est proposée sur notre site internet. Les formulaires multilingues du règlement (UE) 2016/1191 ne sont pas acceptés pour la traduction des actes d'état civil (cf art.6 – 1b du règlement). Pour une légalisation ou apostille, consulter notre site internet à la rubrique « *naissance / pour en savoir plus* »

⁽⁴⁾ Le consulat général se réserve le droit de vous demander des preuves supplémentaires relatives à votre nationalité française

**DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'UN ACTE DE NAISSANCE
ENFANT NÉ DE PARENTS NON MARIÉS**

Je (Nous) soussigné(e)(s) (Prénom(s) NOM(s) du/des parents français) :

Domicilié(e)(s) :

Courriel : _____

Numéro de téléphone : _____

Sollicite(ons) la transcription sur les registres de l'état civil consulaire français de l'acte de naissance dont copie ci-jointe délivrée le _____, concernant mon (notre) enfant.

J Je (Nous) souhaite(ons) que mon (notre) enfant porte :

le nom qui figure dans son acte de naissance étranger en application de l'article 311-24-1 du code civil, à savoir : _____

Dans le cas d'un nom à plusieurs vocables (ex : DUPONT DURAND), celui-ci sera considéré comme un seul nom insécable, et transmissible sans possibilité de séparer les deux vocables.

O U

nom du père : _____

O U

nom de la mère : _____

O U

nom du père et de la mère, séparés par un simple espace : _____ ¹

O U

nom de la mère et du père, séparés par un simple espace : _____ ¹

Dans ces deux derniers cas, je (nous) suis (sommes) informé(e)(s) que l'officier de l'état civil français pourra me (nous) contacter si nous devons souscrire une déclaration conjointe de choix ou de changement de nom.²

Je (Nous) suis (sommes) informé(e)(s) qu'en vue de la transcription, l'officier de l'état civil français s'assure de la régularité de l'acte étranger produit, et que le choix du nom de mon (notre) enfant est définitif.

A _____, le _____

Signature manuscrite du ou des parent(s) français ³

PAS DE SIGNATURE SCANNÉE OU ÉLECTRONIQUE

¹ Si les parents portent eux-mêmes un nom sécable constitué de plusieurs vocables, le choix peut conduire, dans la limite de deux vocables, à toutes les combinaisons possibles des noms des parents.

² Des informations relatives aux déclarations conjointes de choix ou de changement de nom sont disponibles sur le site Internet du consulat général de France.

³ La signature du ou des parent(s) français est obligatoire.



RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ENFANT		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
NOM		
Prénom(s) <i>En minuscule, avec les accents et séparés par une virgule</i>		
PARENT 1 Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	Prénoms	NOM
	Nationalité au jour de la naissance	
PARENT 2 Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	Prénoms	NOM
	Nationalité au jour de la naissance	
Le cas échéant, date et lieu de la / des reconnaissances (maternelle et/ou paternelle)		
Le cas échéant, nom et prénom(s) des précédents enfants du couple	Prénoms	NOM